



Juri-(e)X

Mercredi 5 juin 2013 de 16h30 à 18h30
Hôtel Beaulac, Neuchâtel

Inscription

jusqu'au 31 mai 2013 au moyen du bulletin d'inscription annexé.

Le nombre de places étant limité, les inscriptions seront prises en compte dans l'ordre d'arrivée.

Lieu

Hôtel Beaulac
Esplanade Léopold-Robert 2
2000 Neuchâtel

Finance d'inscription

CHF 80.-

CHF 50.- (abonné i-lex)

Renseignements

Chambre neuchâteloise du commerce et de l'industrie
Régine Delley
Rue de la Serre 4
2001 Neuchâtel
Tél. 032 727 24 27
i-lex@cnci.ch
www.cnci.ch



Réseaux sociaux : enjeux pour les entreprises
et leurs employés

Une manifestation organisée par le conseil juridique aux
entreprises i-lex en collaboration avec Me Carole Aubert,
Etude SPLC

Programme

Descriptif

Les réseaux sociaux représentent autant d'avantages que de défis pour les employeurs, que ce soit en lien avec la gestion de la réputation de l'entreprise, dans le cadre du recrutement, ou encore en matière de surveillance des employés pendant les heures de travail mais également durant leur temps libre. Quels sont les droits et les obligations des parties à un contrat de travail en lien avec l'utilisation des réseaux sociaux.

Objectifs

En l'absence de législation spécifique, déterminer sur la base des principes généraux du droit du travail, mais également de jurisprudences suisses, mais surtout étrangères, de quelle manière gérer les différents aspects de cette problématique et connaître les règles à adopter par l'employeur afin de prévenir les situations litigieuses et sanctionner en cas d'abus.

Public

Chefs d'entreprise, responsables des ressources humaines et leurs collaborateurs.

16h15 Accueil des participants

16h30 Message de bienvenue
Florian Némethi, Directeur CNCI

16h40 1. Introduction

- Notion de réseaux sociaux
- Rapport Proskauer 2012

2. Réseaux sociaux et droit du travail

- Problématique générale
- Du côté de l'employeur
- Du côté de l'employé

3. Conseils pratiques

4. Conclusion

Intervenantes : Carole Aubert, avocate, Etude SPLC et Régine Delley, avocate, responsable du conseil juridique aux entreprises i -lex

18h30 Apéritif